

Code Natura 2000 : A 072

Bondrée apivore

Pernis apivorus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriformes Accipitridae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : non menacée Nicheur : stable/progression	

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Plumage très variable mais le dessous des ailes présente toujours des barres sombres, de même que la queue.

La tête du mâle est souvent gris cendré

Longueur : 52-59 cm

Envergure : 119 à 135 cm

Poids : 600 à 1000 g

Répartition géographique :

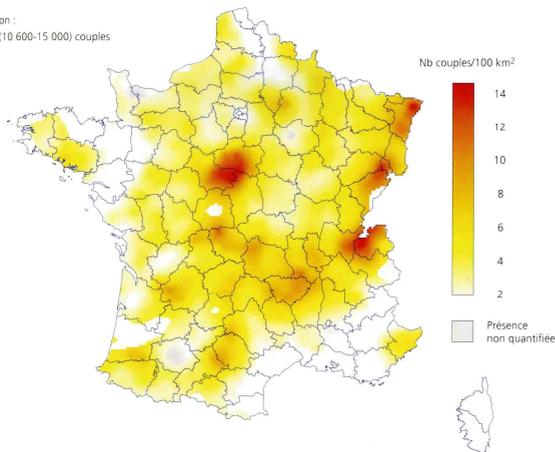
Elle est présente sur l'Europe et la Russie. En France, elle est présente dans toutes les régions excepté les zones de basse altitude du bassin méditerranéen et de la Corse. Elle hiverne dans les milieux forestiers d'Afrique centrale et occidentale.



© Franck Chastagnol LPO – Fiches DIREN Centre

Abondance et distribution / Bondrée apivore

Estimation :
12 600 (10 600-15 000) couples



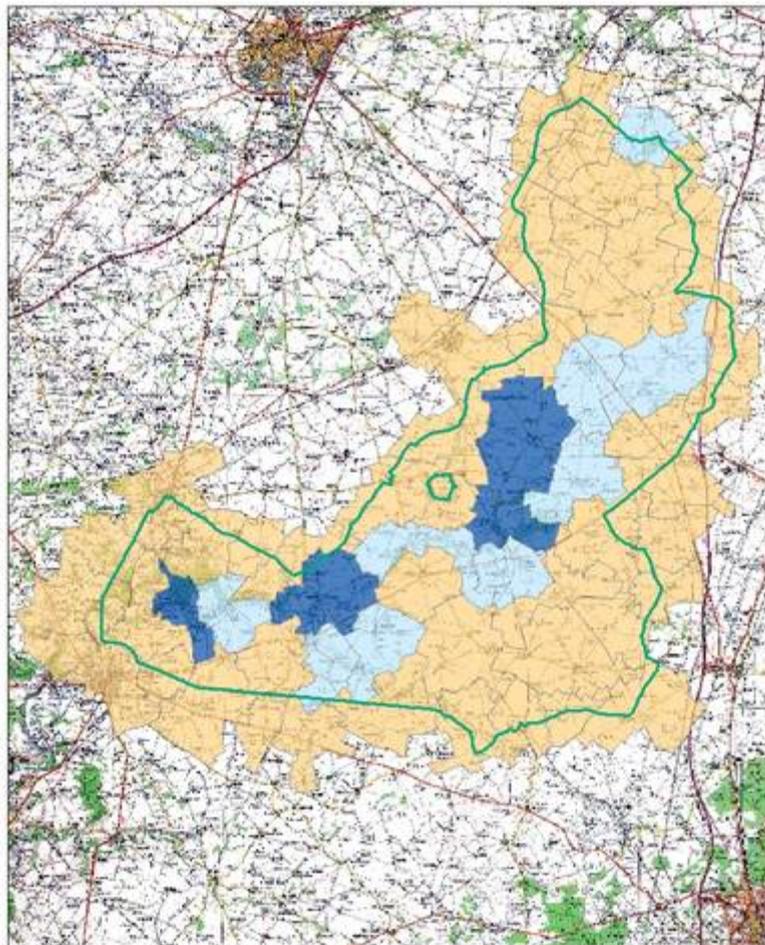
Répartition de la Bondrée apivore en France (2000 – 2002)

Source : Rapaces nicheurs de France

Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.



ZPS Beauce et Vallée de la Conie Répartition de la Bondrée apivore 2008

Legend:
ZPS (green outline)
Observations par commune:
- nicheuse occasionnelle (light blue)
- nicheuse régulière (blue)
- Aucune donnée en période de reproduction (orange)
Scale: 1:250 000
Source: Eure et Loir Nature
© IGN - 1999
Reproduction interdite

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : l'essentiel de son alimentation est à base d'insectes hyménoptères (principalement de guêpes et de bourdons) ;
- *activité* : elle occupe un vaste territoire (moyenne nationale de 10km²). Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées, des clairières, à la recherche des nids d'hyménoptères ;
- *migration* : c'est une espèce migratrice présente de mai à septembre en France ;
- *milieux fréquentés* : la bondrée a des exigences assez marquées en terme d'habitat, et recherche la présence alternée de massifs boisés et de prairies ;
- *reproduction* : la ponte est presque toujours constituée de 2 œufs, déposés à 3-5 jours d'intervalle en juin ou en juillet. La majorité des éclosions, asynchrones, intervient en juillet après 30 à 35 jours d'incubation. L'élevage des jeunes dure environ 40 jours ;
- *haltes migratoires et hivernage* : cette espèce hiverne dans les massifs forestiers d'Afrique centrale et occidentale. Après l'élevage, les jeunes stationnent une quinzaine de jours à proximité immédiate du nid avant d'entamer leur migration, peu après les adultes.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : on note plutôt une stabilité au niveau des densités de population de la Bondrée. Au niveau de la Région Centre, elle est bien répandue avec une densité jugée élevée et stable de 1250 à 1800 couples (selon « l'enquête rapaces » de 2000) ;
- **conditions climatiques** : lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de trouver d'insectes, la Bondrée peut faire preuve d'adaptation en se nourrissant d'amphibiens, de lézards, de micromammifères et plus rarement de passereaux ou d'œufs ;
- **pratiques agricoles** : l'utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact sur les hyménoptères ainsi que la raréfaction des prairies pâturées sont les deux impacts négatifs prioritaires liés aux pratiques agricoles. Par ailleurs, une exploitation forestière durant la période de reproduction perturbe les sites de nidification.

Actions favorables à l'espèce : maintenir ou créer 3% de la S.A.U. d'éléments boisés et de prairies permanentes.

- **création de prairie extensive** ;
- **entretien de bosquets** ;
- **création et entretien d'un couvert herbacé** ;
- *implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage et utilisation de pesticides interdits d'avril à août* ;
- *maintenir des chaumes de céréales et de tournesol en automne-hiver* ;
- *éviter les exploitations forestières de mi-mai à août* ;
- *conserver les gros arbres à lierre.*